



22 SEPTEMBRE 2022 EXIGEONS DES SOLUTIONS



Après avoir été de la « chair à canon » pendant la crise COVID, après avoir été applaudi.e.s en 2020, aujourd'hui, qu'en est-il ?

Le système de santé en plein effondrement ne peut plus répondre aux besoins en soins de la population : manque de personnel, manque de matériel, fermeture de services d'urgences, de lits. L'arrivée du nouveau ministre de la Santé, F. Braun, dans la continuité des précédents, n'augure rien de bon, lui qui dit à qui veut bien l'entendre qu'il n'y a pas de problème de nombre de lits en France.

Plus généralement, le gouvernement annonce poursuivre sa politique de casse des retraites, contre l'ensemble du monde du travail.

LA SITUATION GENERALE :

- Une inflation qui dépassera les 6 % en 2022
- Encore des milliers de salarié.e.s de la revalorisation salariale de 183 € dans le Social et le médico-Social
- Les groupes de santé privés se sont "gavés" d'argent public via la garantie de financement (encore prolongée jusqu'à fin décembre 2022) et les salarié.e.s, eux, n'ont droit qu'à des miettes.
- Le SEGUR 2 a introduite des iniquités de traitement : Certains métiers ont eus droit à des revalorisations salariales (I.D.E., A.S., Manipulateurs...) et des dizaines de milliers d'autres salarié.e.s n'ont bénéficié de rien !
- Les secteurs du grand âge, du handicap, de la protection de l'enfance, les maternités, la psychiatrie, la médecine, la chirurgie, la réadaptation, les urgences subissent des restructurations destructrices qui réduisent l'accès au droit à la santé pour toutes et tous.

AU NIVEAU DE CHAQUE SECTEUR :

- Dans la Fonction Publique Hospitalière, l'augmentation du point d'indice a été revalorisée de 3,5 % mais les autres éléments de salaires (prime de service, prime de nuits et d'astreintes...) des agents sont restés figés !
- Dans le secteur associatif et privée à but non lucratif (CCN 51), les employeurs jouent le jeu du gouvernement en demandant une augmentation des salaires à minima. La FEHAP réclame par exemple un point similaire à celle de la fonction publique, soit 3,5 % !
- Dans le secteur Privée (FHP), aucune évolution significative de la valeur du point, juste des accords d'intéressement et de participation exonérés de cotisations sociales, des primes catégorielles selon les services, pour mieux diviser et ainsi mieux régner. **Pas question pour les groupes privés d'augmenter les salaires sans enveloppe de l'Etat.** Par contre, les profits réalisés restent au crédit des actionnaires sans aucun ruissèlement pour les salarié.e.s !

PARTOUT :

- Dégradation inquiétante des conditions de travail des salarié.e.s et d'accompagnement des usagers-ères ;
- L'augmentation importante des arrêts de travail ; des burn-out des accidents du travail et des reconversions professionnels
- Manque de plus en plus criant de personnel et de moyens pour faire face aux missions qui leurs sont confiées ;
- Situations de stress, épuisement au travail lié à la perte de sens des missions,
- Méthodes de prise en charge des personnes accompagnées par un management du personnel calqué sur le secteur marchand (lean-management) ;
- Réorganisations de services pour mutualiser le personnel et faire face à la pénurie de personnel.
- Non reconnaissance des qualifications des personnels

REVALORISER LES SALAIRES 10%

FORMER ET EMBAUCHER DES PROFESSIONNELLES DE SANTE

DONNER LES CONDITIONS AUX SALARIÉES DE BIEN TRAVAILLER ET DE VIVRE DIGNEMENT

RESPECTER LES BESOINS ET LES DROITS DES USAGERS

EMPÊCHER LE SECTEUR LUCRATIF D'EXPLOITER LES USAGERS, LES SALARIÉES, ET L'ARGENT PUBLIC

UNE RETRAITE PLEINE ET ENTIERE A 60 ANS ET LA RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE

Le Havre : 13h à 14h - Hôpital Jacques Monod (Parvis)

Rouen : 10 h - Préfecture

Dieppe : Tractage à partir de 7h au C.H. Dieppe

